

*Date de dépôt : 29 septembre 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alexis Barbey : A quand des Mouettes genevoises en mode entièrement électro-solaire ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Depuis sa fondation le 1<sup>er</sup> mars 1897, la Société des Mouettes genevoises navigation SA (SMGN) fait les délices des Genevois et des touristes. En outre, elle facilite la mobilité à Genève en assumant une part du transit de personnes entre les rives du lac.*

*Le canton de Genève soutient activement les Mouettes genevoises avec une subvention de plus de 2,77 millions de francs inscrite aux comptes 2020.*

*Certains navires de la SMGN sont motorisés en mode électro-solaire avec des panneaux photovoltaïques, mais il ne s'agit que de 2 bateaux sur 6.*

*Ces navires sont conçus et construits en Suisse romande, contribuant ainsi au maintien d'une industrie de pointe dans notre région.*

*Mes questions sont donc :*

- A quelle échéance peut-on compter que l'ensemble des bateaux de la SMGN seront convertis au mode électro-solaire ?*
- Combien cette opération va-t-elle coûter ?*
- Comment a été calculée la retenue de 129 222 francs sur la subvention 2020, au motif du retard dans la mise en service de nouveaux bateaux ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les deux bateaux utilisés par la Société des Mouettes genevoises Navigation SA (SMGN) sur les lignes M3 et M4 fonctionnent aujourd'hui en mode électro-solaire. A l'horizon 2023, les deux bateaux utilisés sur les lignes M1 et M2 seront remplacés par des bateaux de type électro-solaire, mais il n'est à ce stade pas prévu que les deux autres bateaux dits de réserve soient remplacés par ce nouveau type d'embarcation. Le coût de tels véhicules pour le nombre de kilomètres parcourus par ces bateaux de réserve (2% des kilomètres annuels) se révèle en effet trop élevé pour justifier une telle acquisition.

Le coût de construction des deux mouettes électro-solaires est aujourd'hui toujours conforme au budget inscrit au contrat de prestations 2020-2024, à savoir 3 088 000 francs, base sur laquelle a été déterminée la subvention annuelle lissée sur ces 5 années.

En revanche, alors que le contrat de prestations prévoyait des échéances à mi et fin 2020 pour la livraison des deux nouveaux bateaux électro-solaires, la SMGN n'a pas pu tenir ces délais, étant donné notamment des difficultés techniques rencontrées lors de l'établissement des cahiers des charges. De plus, l'appel d'offre public n'a fait l'objet d'aucune réponse et il a été ensuite difficile de trouver un prestataire. Ainsi, conformément à l'annexe 1 du contrat de prestations 2020-2024, la subvention pour l'année 2020 a été recalculée en raison de ces retards dans la mise en service des nouveaux bateaux.

Le budget 2020 a donc été adapté et les postes suivants ont été mis à jour par rapport au plan financier 2020 :

- carburant : +5 000 francs;
- services industriels : -15 000 francs;
- assurances bateaux : -10 000 francs;
- amortissements bateaux : -42 736 francs;
- intérêts bancaires en lien avec nouveaux bateaux : -87 586 francs;
- TVA non récupérée : +21 000 francs.

Le budget total 2020 a donc été diminué de -129 322 francs.

La subvention annuelle a été abaissée en conséquence à 2 771 563 francs au lieu de 2 900 885 francs et le montant ajusté a été appliqué au versement de la subvention de décembre 2020.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO